

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1692

15 juillet 2013

SOMMAIRE

AC Trading s.à r.l.	81171	LBREM II Europe S.à r.l.	81179
Berto S.à r.l.	81182	LBREM II NW Holdings S.à r.l.	81179
Boldam S.A.	81174	LBREM NW Holdings S.à r.l.	81180
Brenner Internationale Holz- und Späne- handels-gesellschaft mbH Zweigstelle Lu- xemburg	81180	Lux 13 Starlight EUR S.à r.l.	81181
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	81170	Luximo (Luxembourg) S.à r.l.	81178
Cepacos Investments SA	81173	Matroplex Trading and Investments S.A.	81171
Ciresia	81179	MCH Lux II	81216
Coller Partners 502 Management S.à r.l.	81174	MD'S Bridel s.à r.l.	81183
Coller Partners 502 Management S.à r.l.	81173	Microfinance Enhancement Facility SA, SI- CAV-SIF	81181
Covéa Lux	81174	Microfinance Enhancement Facility SA, SI- CAV-SIF	81182
Crèche FUNTASY STUFF s.à r.l.	81172	M.I.L. (Maintenance Industrielle Luxem- bourgeoise)	81173
Credit Suisse Diversified Capital (Luxem- bourg) S.à r.l.	81172	MuV Finance Lux S.A.	81180
Credit Suisse Diversified Investco (Luxem- bourg) S.à r.l.	81172	New Finder S.A.	81184
Crystal Chestnut S.à r.l.	81173	New Haven Global Opportunities	81170
Crystal Chestnut S.à r.l.	81173	NHR Fund S.à r.l.	81182
Fiduciaire Principale	81183	Novedel S.à r.l.	81170
Fields Investholding S.A.	81183	OCM Luxembourg Titlestone Holdings S.à r.l.	81181
Franz S.A.	81178	Odyssee Participations S.A.	81208
High Value Equity S.A.	81175	ONE Luxembourg S.A.	81213
Hotels Invest S.à r.l.	81175	Praxair Luxembourg Finance S.à r.l.	81170
Husky Injection Molding Systems	81174	Prime Solutions Partners S.à r.l.	81176
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 4 S.à r.l.	81176	Principia Holding S.à r.l.	81170
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 5 S.à r.l.	81176	Principia S.A.	81171
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 7 S.à r.l.	81177	Propreal S.A.	81181
JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.	81177	PVM Investissements	81175
LatCap PIV SPV II (Luxembourg) S.à r.l.	81175	Randstad Luxembourg International S.à r.l.	81177
LBREM Europe S.à r.l.	81178	Sagamore S.A.	81177
		Stalis Holding S.à r.l.	81176
		Yang Ming G.m.b.H.	81213
		Yang Ming S.à r.l.	81213

New Haven Global Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 170.595.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013069270/11.

(130085535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Novedel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013069271/12.

(130084991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Praxair Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 452.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069297/10.

(130085117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Principia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013069299/10.

(130085617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 150.291.

En date du 6 mai 2013, l'actionnaire unique de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) Holdings S.à r.l. a renouvelé les mandats de gérant de Geoffrey M. Cook, Jeffrey R. Holland et Kevin W. Stone, jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013069635/11.

(130085951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Principia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, rue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.369.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 10 mai 2013 à Luxembourg

L'Assemblée Générale Annuelle de la Société a aussi décidé de renommer Ernst & Young S.A., domiciliée au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Principia S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013069301/14.

(130085614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Matroplex Trading and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.998.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 26 avril 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 avril 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 15 avril 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour la Société

Patrick van Denzen

Director

Référence de publication: 2013069219/24.

(130085145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

AC Trading s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 172.459.

En vertu de l'acte de cession de parts du 17 avril 2013,

Monsieur Philippe LARONZE, gérant de société, né à Paris (France) le 20 novembre 1972, demeurant à F-54690 Lay-Saint-Christophe, 1 ter, rue de la Mèze a transféré 50 parts détenues dans la société à Mr Franck PACINI, gérant de société, né à Bagni di LUCCA (Italie), le 14 mai 1966, demeurant 323 Chemin de Rollainville F-88300 Neufchâteau

Les associés de la société sont à présent:

- Monsieur Philippe LARONZE 50 Parts sociales

- Monsieur Franck PACINI 50 Parts sociales

Fait à Dudelange, le 17/04/2013.

Le gérant

Référence de publication: 2013069595/16.

(130085896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Crèche FUNTASY STUFF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5414 Canach, 26, rue de Gostingen.

R.C.S. Luxembourg B 147.137.

Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30-05-013

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CRECHE FUNTASY STUFF S.À R.L. avec siège social à 26 rue de Gostingen, L-5414 Canach.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dénomination de Madame ALBERTY Victorine demeurant à 12, rue du bois, L-5513 REMICH, de son poste de gérante technique.

Signature

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013069667/16.

(130086505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.901.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 mai 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Révocation de Monsieur Claude Noesen, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Manuel Ribeiro, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013069668/19.

(130085760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Credit Suisse Diversified Investco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.900.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 mai 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Révocation de Monsieur Claude Noesen, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Manuel Ribeiro, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013069669/19.

(130085761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Crystal Chestnut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013069670/10.

(130086002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Crystal Chestnut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013069671/10.

(130086004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Coller Partners 502 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 125.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Amicorp Luxembourg S.A.

M. Julien François

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013069663/13.

(130086491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Cepacos Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 148.988.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clémency, le 30 Mai 2013.

Référence de publication: 2013069655/10.

(130086354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

M.I.L. (Maintenance Industrielle Luxembourgeoise), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.
R.C.S. Luxembourg B 31.005.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.I.L. S.à r.l.

Référence de publication: 2013069214/10.

(130084907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Boldam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 78.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BOLDAM S.A.

Référence de publication: 2013069648/11.

(130086406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Coller Partners 502 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Amicorp Luxembourg S.A.

M. Julien François

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013069662/13.

(130086285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Covéa Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.590.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Covéa Lux

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013069666/11.

(130086210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société en date du 30 avril 2013.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société-tenue en date du 30 avril 2013 que:

- le mandat du réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771 a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2014; et
- les mandats des administrateurs de la Société, à savoir M. Douglas Jennings, M. Michael McKendry, M. Benoît Wouters et M. Gerardo Chiaia, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Husky Injection Molding Systems

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013069860/19.

(130086104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

LatCap PIV SPV II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 210.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.822.

Il est à noter la nouvelle adresse du gérant, Monsieur Emilio BASSINI, comme suit:

- Monsieur Emilio BASSINI, 183 Madison Avenue, Suite 504, 10016 New York, New York, États-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013069176/14.

(130084802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

High Value Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069852/9.

(130086396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Hotels Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 137.771.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069858/10.

(130085802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

PVM Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.500.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 mai 2013

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
2. Madame Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
3. Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née le 18 mai 1983 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PVM INVESTISSEMENTS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013069337/20.

(130085447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.900.

Suivant les résolutions prises par l'associé en date du 18 juillet 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N° B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013069146/15.

(130085669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.775,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.901.

Suivant les résolutions prises par les associés en date du 18 juillet 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013069147/15.

(130085670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Stalis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.775.

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'adresse de résidence de MONSIEUR STEPHANE VERDEIL, en sa qualité d'associé unique et gérant de la Société, est dorénavant établie comme suit:

15, avenue Pierre-Odier à 1224 Chene-Bougeries (Canton de Genève, Suisse)

Ainsi fait à Chene-Bougeries, 1^{er} juillet 2011.

Stéphane VERDEIL

Gérant

Référence de publication: 2013069438/14.

(130085016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Prime Solutions Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 144.448.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069323/10.

(130085371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.037.

—
Suivant les résolutions prises par l'associé en date du 18 juillet 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N° B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013069149/15.

(130085672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 14.469.100,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.865.

—
Suivant les résolutions prises par l'associé en date du 13 septembre 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013069150/15.

(130085673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Randstad Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 44.171.775,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

—
En date du 12 novembre 2012, l'associé Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, a transféré les 2 parts sociales qu'il détient dans la Société à l'associé Randstad Group Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, qui les acquiert.

Suite à ce transfert, l'associé Randstad Group Luxembourg S.à r.l., précité, détient 1.766.871 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013069341/14.

(130084951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Sagamore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 101.667.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070100/9.

(130086421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Luximo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.800.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 124.733.

—
Gemäß Kaufvertrag vom 20. Februar 2013 hat die European Property Fund, eine Kollektivtreuhänderschaft mit Firmensitz in der Fürst-Franz-Josef-Strasse 13, 9490 Vaduz, Fürstentum Liechtenstein, eingetragen im Handelsregister des Fürstentums Liechtenstein unter der Nummer FL-0002.170.918-7, sämtliche, der von ihr gehaltenen 9.800.000 Anteile der Gesellschaft an die Luximo Holding AG, eine Aktiengesellschaft mit Sitz in der St.-Antons-Gasse 4, 6300 Zug, Schweiz, eingetragen in das Handelsregister des Kantons Zug unter der Firmennummer CH-170.3.036.652-9, veräußert.

Demzufolge ist die Luximo Holding AG die alleinige Anteilseignerin der Luximo (Luxembourg) S.à r.l..

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069189/15.

(130084874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

LBREM Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.486.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 23 Mai, 2013 («l'Assemblée»)

L'assemblée accepte la démission des gérants de catégorie B, Messieurs Nicholas Vito Colonna et William Rufus Lindsay avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Monsieur Ronald Bonneau, né le 30 mars 1980 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 222, N. Sepulveda Boulevard, Suite 2222, El Segundo, CA 90245, Californie, Etats-Unis d'Amérique, et

- Aaron Giovara, né le 7 octobre 1969 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 222, N. Sepulveda Boulevard, Suite 2222, El Segundo, CA 90245, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

A Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2013069198/21.

(130085549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Franz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.285.

—
Extract of the circular resolutions taken by the Board of Directors

The Board of Directors decides to appoint with immediate effect Mr Luciano PINELLI, who accepts, as Chairman of the Board of Directors, which will expire at the annual general meeting of 2018.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme avec effet immédiat, Monsieur Luciano PINELLI en tant que Président du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013069819/17.

(130086338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

LBREM II Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.612.

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 23 mai, 2013 («l'Assemblée»)

L'assemblée accepte la démission des gérants de catégorie B, Messieurs Nicholas Vito Colonna et William Rufus Lindsay avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Monsieur Ronald Bonneau, né le 30 mars 1980 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 222, N. Sepulveda Boulevard, Suite 2222, El Segundo, CA 90245, Californie, Etats-Unis d'Amérique, et
- Aaron Giovara, né le 7 octobre 1969 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 222, N. Sepulveda Boulevard, Suite 2222, El Segundo, CA 90245, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

A Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2013069199/21.

(130085541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

LBREM II NW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.599.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 17 avril, 2013 («l'Associé Unique»)

L'associé unique accepte la démission des gérants de catégorie B, Messieurs Nicholas Vito Colonna et William Rufus Lindsay avec effet immédiat.

L'associé unique décide de nommer en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Monsieur Ronald Bonneau, né le 30 mars 1980 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 222, N. Sepulveda Boulevard, Suite 2222, El Segundo, CA 90245, Californie, Etats-Unis d'Amérique, et
- Aaron Giovara, né le 7 octobre 1969 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 222, N. Sepulveda Boulevard, Suite 2222, El Segundo, CA 90245, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

A Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2013069200/21.

(130085546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Ciresia, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 150.688.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013069699/11.

(130086453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

LBREM NW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.744.

Extrait des Résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 17 April, 2013 («l'Associé Unique»)

L'associé unique accepte la démission des gérants de catégorie B, Messieurs Nicholas Vito Colonna et William Rufus Lindsay avec effet immédiat.

L'associé unique décide de nommer en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Monsieur Ronald Bonneau, né le 30 mars 1980 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 222, N. Sepulveda Boulevard, Suite 2222, El Segundo, CA 90245, Californie, Etats-Unis d'Amérique, et

- Aaron Giovana, né le 7 octobre 1969 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 222, N. Sepulveda Boulevard, Suite 2222, El Segundo, CA 90245, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

A Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2013069201/21.

(130085548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

MuV Finance Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 97.874.

AUFLÖSUNG

Extrait

In der Generalversammlung der MuV Finance Lux S.A. am 28.05.2013 wurde folgendes beschlossen:

Die Versammlung schließt die Liquidation ab und stellt fest, dass die Gesellschaft "MuV Finance Lux S.A." endgültig aufgelöst ist.

Die Versammlung bestimmt schließlich, dass alle Bücher, Register und Dokumente, die die Gesellschaft betreffen, für eine Dauer von mindestens fünf (5) Jahren am Firmensitz der Gesellschaft in 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg aufbewahrt werden.

Die Aktionäre übernehmen persönlich alle Schulden der Gesellschaft, erklären jedoch genügend Provision zur Deckung dieser Schulden zu haben.

Luxembourg, le 28.05.2013.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2013069227/21.

(130084723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Brenner Internationale Holz- und Spänehandelsgesellschaft mbH Zweigstelle Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9764 Marnach, 19, rue du Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.695.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Klaus Brenner.

Référence de publication: 2013069634/11.

(130085332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Lux 13 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 177.028.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 27 Mai 2013 que la société Starwood Capital Operations, LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Welmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq EUR) chacune à la société Lux 12 Starlight EUR S.à r.l. dont le siège social se situe 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 177 012.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- Lux 12 Starlight EUR S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2013069185/19.

(130084897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.746.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013069220/11.

(130085043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

OCM Luxembourg Titlestone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.976,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013069283/11.

(130084773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Propreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROPREAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013069333/12.

(130085458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 144.746.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société susmentionnée, tenue le 17 mai 2013, a renouvelé les mandats des administrateurs de manière à ce que le conseil se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2014:

- Mme Monika Beck, Administrateur Classe K
Palmengartenstrasse 5-9, D-60325 Frankfurt am Main
- M. Karl von Klitzing, Administrateur Classe K
Palmengartenstrasse 5-9, D-60325 Frankfurt am Main
- M. Martin Holtmann, Administrateur Classe I
2121 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C. 20433, United States of America
- M. Robert Peck Christen, Administrateur Classe I
2366 Eastlake Avenue, Seattle WA 98102, United States of America
- Mme Andrea Hagmann, Administrateur Classe L
Strauchgasse 3, A-1011 Wien
- M. Tassilo Hendus, Administrateur Classe L
100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg

Il a également été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A. jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013069221/27.

(130085455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

NHR Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.052.798,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 164.181.

EXTRAIT

En date du 28 mai 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de M. Ivo Hemelraad comme gérant B de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant B de M. Freddy de Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069276/15.

(130085115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Berto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 137, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 117.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERTO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013069641/11.

(130086161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Fiduciaire Principale, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 57.661.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le mardi 30 avril 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 30 avril 2013 que:

L'Assemblée a accepté la démission Monsieur Jean-Louis Richard, avec effet immédiat, de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Marc TYMKOW, né le 24/10/1957, Comptable, à F-92270 Bois-Colombes, demeurant 29, allée de la Roseraie à F-78260 Achères, à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013069809/20.

(130086414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Fields Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 50.497.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 23 mai 2013 à 09h00

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg à effet du 30 mai 2013.

- L'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au 16 avenue de la Porte-Neuve,

L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIELDS INVESTHOLDING SA

J. H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013069810/20.

(130086358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

MD'S Bridel s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, rue de Biergerkreitz.
R.C.S. Luxembourg B 140.360.

Extrait des résolutions des associés du 24/05/2013

Le 24 mai 2013, les associés de la société MD'S BRIDEL SARL se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont accepté, à l'unanimité, la démission de Madame Marie-Lies DESODT de son mandat de gérante de la société à compter du 30.04.2013.

Bridel, le 24.05.2013.

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2013069977/14.

(130085894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

New Finder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.981.

In the year two thousand and thirteenth, on the fourteenth day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "New Finder S.A.", having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on October 31st, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3010 and dated December 28th, 2007,

registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.981 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Anne-Sophie DECAMPS, notary clerk, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary of the meeting Mrs Delphine HENSGEN, notary clerk, with professional address at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Conversion of the nine million six hundred fifty two thousand (9,652,000) ordinary shares into three new classes of shares which will compose and divide the share capital of the Company as follows:

- Eight million (8,000,000) ordinary shares A with a nominal value of one euro (Euro 1.-) each (the "Ordinary Shares A"), and

- One million six hundred thirty five thousand four hundred and eighty (1,635,480) ordinary shares B, with a nominal value of one euro (Euro 1.-) each (the "Ordinary Shares B"), and

- Sixteen thousand five hundred and twenty (16,520) redeemable ordinary shares C, with a nominal value of one euro (Euro 1.-) each (the "Ordinary Shares C").

2. Renewal of the mandates of Mr. Ferdinando Gelosa and Mr. Antonio Corbani as directors of the Company for a period of 3 years and determination of an annual director fee for their mandates;

3. Ratification of the resignation of Mr Maurizio Tonelli, Mr Thierry Flemming and Ivo Hemelraad with effect as per 17th April 2013 and discharge to be granted for the performance of their mandate as Directors of the Company;

4. Appointment with immediate effect of Mr Giovanni La Forgia and Ms Mario Cohn as new Directors of the Company;

5. Amendment of the articles of association of the Company (the Articles) in their entirety;

6. Miscellaneous.

II) The represented shareholders, the proxy of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list, which, signed ne varietur by the proxyholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy given by the represented shareholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution:

The general meeting decides to convert the nine million six hundred fifty two thousand (9,652,000) ordinary shares into three new classes of shares which will compose and divide the share capital of the Company as follows:

- Eight million (8,000,000) ordinary shares A with a nominal value of one euro (Euro 1.-) each (the "Ordinary Shares A"), and

- One million six hundred thirty five thousand four hundred and eighty (1,635,480) ordinary shares B, with a nominal value of one euro (Euro 1.-) each (the "Ordinary Shares B"), and

- Sixteen thousand five hundred and twenty (16,520) redeemable ordinary shares C, with a nominal value of one euro (Euro 1.-) each (the "Ordinary Shares C").

Second resolution:

The general meeting resolves to renewal of the mandates of Mr. Ferdinando Gelosa and Mr. Antonio Corbani as directors of the Company for a period of three (3) years and determinates an annual director fee for their mandates.

Their terms will end at the conclusion of the Annual General Meeting 2016.

Third resolution:

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Maurizio Tonelli, Mr Thierry Flemming and Ivo Hemelraad with effect on April 17th, 2013 and gives full and complete discharge for the performance of their mandate until today.

Fourth resolution:

The general meeting decides to appoint with immediate effect of Mr Giovanni La Forgia born on 24th October 1982 in Bari (Italy), residing at 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and Mr Mario Cohn born on 16 January 1982 in Erlangen (Germany), residing at 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg as new Directors of the Company.

Their terms will end at the conclusion of the Annual General Meeting on 2016.

Fifth resolution:

Following the aforesaid resolutions, the general meeting resolves to amend the Articles of Association in their entirety as follows:

"Chapter I. - Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. The company (the "Company") is established in the form of a public limited company ("société anonyme ") and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of "New Finder S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors or a decision of the Sole Director, as the case may be.

Branches or other offices may be established by the Board of Directors either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, subject to approval by resolution of the shareholders.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and, privately, issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is fixed at nine million six hundred sixty-four thousand two hundred euro (EUR 9,664,200.-) divided into:

- Eight million (8,000,000) ordinary shares A with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares A"), and

- One million six hundred thirty five thousand four hundred and eighty (1,635,480) ordinary shares B, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares B"), and

- Sixteen thousand five hundred and twenty (16,520) redeemable ordinary shares C, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares C"), which are redeemable in accordance with these Articles of Association and the Laws, and

- Twelve thousand two hundred (12,200) redeemable preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Preferred Shares"), which are redeemable in accordance with these Articles of Association and the Laws.

For the avoidance of doubt, any reference to "shares" in the Articles of Association shall be a reference to the aggregate of all Ordinary Shares A, Ordinary Shares B, Ordinary Shares C and Preferred Shares. For the avoidance of doubt, any reference to "Ordinary Shares" shall be a reference to the three categories of Ordinary Shares (i.e. Ordinary Shares A, Ordinary Shares B and Ordinary Shares C collectively).

The authorised capital of the Company is set at ten million twelve thousand two hundred euro (EUR 10,012,200.-) divided into ten million (10,000,000.-) Ordinary Shares and ten thousand two hundred (12,200.-) Preferred Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

The Board of Directors is authorised and empowered, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company held on April 11, 2008 in the Memorial C and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

The Board of Director may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Board of Director within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights, privileges, restrictions and conditions respectively attaching to each one of these four classes of shares shall be as defined in these Articles of Association and in particular in articles 6 and 34.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

A. Preferred Shares and Ordinary Shares C

The Preferred Shares and the Ordinary Shares C are redeemable in accordance with these Articles of Association and article 49-8 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law"). In accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Association, all (but not some) of the subscribed and fully paid-up Preferred Shares and Ordinary Shares C shall be redeemable at any time upon request of the Company; the relevant decision of the Company shall be adopted by the Board of Directors. To that effect, the

Company shall give at least 6 (six) business days (i.e., a day, other than a Saturday or Sunday or public holiday, on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg) before the date specified for such redemption (the "Redemption Date"), written notice to the holders of such Preferred Shares and Ordinary Shares C setting out the Redemption Date (which must be a day, other than a Saturday or Sunday or public holiday, on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg), and the redemption consideration including reasonable detail of calculations according to the requirements set out hereafter..

The holders of the Preferred Shares and Ordinary Shares C, in consideration for the redemption of their Preferred Shares and Ordinary Shares C by the Company, shall be entitled to receive an amount representing a fair value calculated and finally determined by the Board of Directors pursuant to the criteria set forth under article 34 of these Articles of Association (the "Redemption Price").

The Board of Directors is irrevocably authorised and empowered to take any step to execute any document and do and perform any act on behalf of the Company which may be necessary to:

- (i) effect the redemption of the Preferred Shares and Ordinary Shares C by the Company; and
- (ii) the completion of all related action, at all times, in the manner and to the extent permitted by these Articles of Association and by the Laws.

The relevant decision of the Board of Directors shall be adopted with unanimous consent of all directors.

B. Ordinary Shares A and Ordinary Shares B

The Ordinary Shares A and the Ordinary Shares B shall not have any of the redemption rights attached to the Preferred Shares and Ordinary Shares C as provided under article 6.A above.

Art. 7. Right of Pre-Emption. If any shareholder (except the Majority Investor) (the "Seller") intends to transfer all or part of their shares in the Company (the "Participation") to another party (the "Third-Party Purchaser") by inter vivos transaction, in any form, the Seller must offer the Majority Investor the option of purchasing the Participation by means of registered letter with return receipt containing the details of the

Third-Party Purchaser, the extent of the Participation, the price offered by the Third-Party Purchaser in good faith, and the conditions of payment. Within 15 (fifteen) business days from receipt of the said notice (the "Deadline"), the Majority Investor shall notify the Seller of its intention to accept the latter's offer, either directly or through a third-party named by the Majority Investor.

If the Majority Investor sends the above notice of acceptance by the Deadline, the Majority Investor (or the third-party named by the Majority Investor) and the Seller shall conclude the sale, or transfer of another sort, of the Participation as soon as possible given any applicable legal requirements, and no later than 20 (twenty) business days from the receipt of the notice of acceptance, under the same terms and conditions as specified in the offer, without prejudice to the compliance with any terms established under applicable anti-trust legislation.

After the Deadline has lapsed without exercise of the pre-emption right by the Majority Investors, the Seller shall be free to sell the Participation to the Third-Party Purchaser within the following 45 (forty-five) business days at the same terms and conditions indicated in the notice. Should the sale fail to take place by such latter deadline, or if the terms and conditions applicable to the sale are changed compared to those detailed in the notice to the Majority Shareholder, the Seller, if it still intends to sell the Participation, shall repeat the formalities required under this article 7.

The provisions of this article 7: (i) shall apply to transfers, including direct and/or indirect transfers, in any form, of the controlling participation in each of the shareholders (other than the Majority Investor); and (ii) shall not apply to such transfers of shares for which the Majority Investor agrees, from time to time, in the form of a shareholders' agreement or otherwise, to waive the option of the Majority Investor to purchase the Participation.

Art. 8. Tag-Along Right. Should the Majority Investor reach agreements with third parties for the sale or other form of disposal of part or all of its participation in the Company (the "Offered Participation"), the Majority Investor shall inform the other shareholders of the Company thereof in writing (the "Notice"), disclosing the terms of these agreements.

Within a maximum of 15 (fifteen) business days from receipt of the Notice, the holders of Ordinary Shares B and Ordinary Shares C shall have the right to inform the Majority Investor that they intend to sell, pursuant to the Notice, to the third-party purchaser:

- a percentage of its participation in the Company equal to the percentage represented by the Offered Participation of the Majority Investor's total participation in the Company, if the Offered Participation is less than 50 (fifty) percent of the share capital of the Company; or
- at its discretion, a percentage of its participation in the Company equal to the percentage represented by the Offered Participation of the Majority Investor's total participation in the Company or the entire participation in the Company, if the Offered Participation represents a percentage between 50.01 (fifty/01) and 83 (eighty-three) percent of the share capital of the Company.

Should one or more of the circumstances outlined in articles 8 paragraph (i) or 8 paragraph (ii), occur, the shareholders (except the Majority Investor) shall, under penalty of forfeiture of the above rights, be required to transfer all or part of their shares in the Company under the same terms and conditions, including any representations and warranties and relevant indemnity obligations of the Majority Investor.

Art. 9. Drag-Along Right. If the Majority Investor reaches agreements with a third-party bidder (the "Third-Party Bidder") for the sale or other form of disposal of a participation representing 100 (one hundred) per cent of the share capital of the Company (the "Total Participation"), the Majority Investor shall have the duty to inform the other shareholders of its intention that said holder(s) sell all of their participations in the Company to the Third-Party Bidder - and in this case, the other shareholders hereby irrevocably undertake to sell to the Third-Party Bidders all of their participations in the Company along with the participation in the Company sold by the Majority Investor,. In order to determine how to allocate the price paid for the Total Participation to the relative participation to be sold by the Majority Investor and by each other shareholder, the provision of the Art. 34 will apply.

Art. 10. Allowed Transfers. The provisions of articles 8 and 9 shall not apply if the Majority Investor intends to sell its entire participation in the Company to companies that directly or indirectly exercise control on the Majority Investor, to companies that are directly or indirectly controlled by, or are directly or indirectly controlled by the same company that directly or indirectly controls the Majority Investor, it being understood that the notion of "control" is defined according to Article 309 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. In this case, the transfer may occur provided that the Majority Investor has informed the other shareholders of the transferee's details, proving that control is indeed exercised under one of the foregoing scenarios and the Majority Investor has undertaken to repurchase, and the transferee has undertaken to re-sell, the transferred participation before the cessation of the relationship of control between the Majority Investor and the transferee.

Art. 11. Increase and Reduction of capital. The authorized capital and the issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The issued capital of the Company may also be increased in one or several times by a resolution of the Board of directors within the limits of the authorized capital.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 12. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Directors, Statutory Auditor

Art. 13. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of three (3) to five (5) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors").

At least one director (the "Majority Director") shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company out of a list of candidates proposed by the Majority Investor.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Powers of the directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 15. Management fees and Expenses. The members of the Board of Directors may receive such management fee in respect of the carrying out of their management of the Company as the general meeting of shareholders shall resolve and may in addition be reimbursed for all other documented expenses incurred by the members of the Board of Directors in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Directors' liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two directors, of which one at least must be a Majority Director, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such delegated power.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors within the limits of such special power.

Art. 18. Conflicts of interest, Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

By derogations to the paragraphs above, when the Company has a sole shareholder, the minutes shall only mention the operations entered into between the Company and its director conflicting with the Company's interests.

Art. 19. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint a chairman from among the Majority Directors (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another Majority Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of

Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. However, the Board of Directors cannot deliberate or act validly if, at any time, when Majority Directors are in office, one such Majority Director at least is not present or represented at the meeting. Decisions will be taken by the absolute majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall not have the right to cast the deciding vote.

For all intents and purposes, without prejudice to the provisions of article 7 if a third-party financial and/or industrial investor should approach, or be approached by, any of the shareholders, with the aim of purchasing or selling, in any form, participations in any of the Company's subsidiaries and/or affiliates, or in the company/ies resulting from a merger among them, the decision whether to transfer said participations or to list them on a regulated market may only be taken by the board of directors of the Company by the affirmative vote of the directors appointed from the list of candidates presented by the Majority Investor. The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 20. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 21. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

Art. 22. Statutory auditors, Independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding three (3) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - Sole shareholder - General Meeting of shareholders

Art. 23. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 24. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on 15 June at 11 a.m.

Art. 25. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) day prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 26. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 27. Attendance, Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 28. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 29. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 30. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company. Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company at the time of delivery; or
- if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. At both meetings a majority of two thirds (2/3) of the votes cast by the shareholders present or represented is required, save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, to validly adopt resolutions. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 31. Sole shareholder's resolutions, Minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 32. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 33. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory and consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 34. Appropriation of profits.

34.1 From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders, by a simple majority of the vote cast, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, either by allocating all or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year, or by distributing it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits), to the shareholders.

34.2 At any date before December 31st, 2013 (included that date) in which the general meeting of shareholders of the Company resolves, prior to (and including) December 31st, 2013, by a simple majority of the vote cast, to make dividend distributions or any form of profit allocation drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority, provided that (i) a distribution at one level of the waterfall may only be made if the previous level has been fully distributed; (ii) any amounts paid to a shareholder from the incorporation of the Company up to that date, by way of dividends and/or interests payments, repayment of shareholders' loans which may from time to time be entered into by the Company, redemption of shares or in any other applicable manner, have to be taken into account for the purpose of determining whether the previous level has been fully distributed:

A. First, any distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A, 14.7075% to the holders of Ordinary Shares B and 0.1486% to the holders of Ordinary Shares C until they have been respectively returned the full amount of EURO 18,340,000.00 to Ordinary Shares A, of EURO 3,168,000.00 to Ordinary Shares B and of EURO 32,000.00 to Ordinary Shares C, plus any eventual amount invested and/or paid-in in the Company by each class of shareholders at any time after the date of April 17, 2013, at any title (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Ordinary Share Amount A" the "Ordinary Share Amount B" and the "Ordinary Share Amount C" respectively and the "Ordinary Share Amount" collectively);

B. Second, any further distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares until they have been returned the full amount of EURO 31,842.00 plus any eventual amount invested and/or paid-in in the Company at any time after the date of April 17, 2013, at any title (included any share premium, shareholders' loan which may from time

to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Preferred Share Amount");

C. Third, any further distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A, 14.7075% to the holders of Ordinary Shares B and 0.1486% to the holders of Ordinary Shares C until collectively the holders of Ordinary Shares A, Ordinary Shares B and Ordinary Shares C have received taking into consideration any amount distributed under A) and C) a total amount of one point sixty five times (1.65 times) of the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

D. Fourth, any further distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A and 14.8561% to the holders of Ordinary Shares C until the holders of Ordinary Shares C have received taking into consideration any amount distributed under C) and D) a total amount of fifteen percent (15%) of the proceeds distributed to the Ordinary Share B under C), each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

E. Fifth, any further distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A, 12.5014% to the holders of Ordinary Shares B and 2.3547% to the holders of Ordinary Shares C until the holders of Ordinary Shares A have received taking into consideration any amount distributed under A) to E) a total amount of two times (2.0 times) of the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

F. Sixth, the further remaining distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares, until they have received, taking into consideration any amount distributed under B) and F), an amount equal to 3.75% of the sum of proceeds distributed under points A) to F) included;

G. Seventh, any further remaining distributable proceeds shall be allocated 81.9510% to the holders of Ordinary Shares A, 12.0326% to the holders of Ordinary Shares B, 2.2664% to the holders of Ordinary Shares C and 3.7500% to the holders of Preferred Shares, until the holders of Ordinary Shares A have obtained adding up the amount received under points A) to G) a total amount equal to 2.5 times (two point five times) the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

H. Eight, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Preferred Shares shall have received, taking into consideration any distribution from B) to H) an amount equal to 5.3% of the sum of proceeds distributed under point A), to H) included;

I. Ninth, any further remaining distributable proceeds shall be allocated 80.6313% to the holders of Ordinary Shares A, 11.8388% to the holders of Ordinary Shares B, 2.2299% to the holders of Ordinary Shares C and 5.300% to the holders of Preferred Shares, until the holders of Ordinary Shares A have obtained adding up the amount received under points A) to I) a total amount equal to 3.0 times (three point zero times) the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

J. Tenth, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Preferred Share have received, taking into consideration any distribution under B) to J) an amount equal to 6.7500% of the sum of proceeds distributed under point A) to J) included);

K. Eleventh, once point J. is satisfied, any further remaining distributable proceeds shall be allocated 79.3967% of to the holders of Ordinary Shares A, 11.6575% to the holders of Ordinary Shares B, 2.1957% to the holders of Ordinary Shares C and 6.7500% to the holders of Preferred Shares.

34.3 At any date after January 1st, 2014 (included that date) in which the general meeting of shareholders of the Company resolves, prior to (and including) December 31st, 2014, by a simple majority of the vote cast, to make dividend distributions or any form of profit allocation drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority, provided that (i) a distribution at one level of the waterfall may only be made if the previous level has been fully distributed; (ii) any amounts paid to a shareholder from the incorporation of the Company up to that date, by way of dividends and/or interests payments, repayment of shareholders' loans which may from time to time be entered into by the Company, redemption of shares or in any other applicable manner, have to be taken into account for the purpose of determining whether the previous level has been fully distributed:

A. First, any distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A, 14.7075% to the holders of Ordinary Shares B and 0.1486% to the holders of Ordinary Shares C until they have been respectively returned the full amount of EURO 18,340,000.00 to Ordinary Shares A, of EURO 3,168,000.00 to Ordinary Shares B and of EURO 32,000.00 to Ordinary Shares C, plus any eventual amount invested and/or paid-in in the Company by each class of shareholders at any time after the date of April 17, 2013, at any title (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Ordinary Share Amount A" the "Ordinary Share Amount B" and the "Ordinary Share Amount C" respectively and the "Ordinary Share Amount" collectively);

B. Second, any further distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares until they have been returned the full amount of EURO 31,842.00 plus any eventual amount invested and/or paid-in in the Company at any time after the date of April 17, 2013, at any title (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Preferred Share Amount");

C. Third, any further distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A, 14.7075% to the holders of Ordinary Shares B and 0.1486% to the holders of Ordinary Shares C until collectively the holders of Ordinary Shares A, Ordinary Shares B and Ordinary Shares C have received taking into consideration any amount distributed under A) and C) a total amount of one point sixty five times (1.65 times) of the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

D. Fourth, any further distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A and 14.8561% to the holders of Ordinary Shares C until the holders of Ordinary Shares C have received taking into consideration any amount distributed under C) and D) a total amount of ten percent (10%) of the proceeds distributed to the Ordinary Share B under C), each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

E. Fifth, any further distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A, 13.2368% to the holders of Ordinary Shares B and 1.6193% to the holders of Ordinary Shares C until the holders of Ordinary Shares A have received taking into consideration any amount distributed under A) to E) a total amount of 2.0 times (two point zero times) of the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

F. Sixth, the further remaining distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares, until they have received, taking into consideration any amount distributed under B) and F), an amount equal to 3.75% of the sum of proceeds distributed under points A) to F) included;

G. Seventh, any further remaining distributable proceeds shall be allocated 81.9510% to the holders of Ordinary Shares A, 12.7404% to the holders of Ordinary Shares B, 1.5586% to the holders of Ordinary Shares C and 3.7500% to the holders of Preferred Shares, until the holders of Ordinary Shares A have obtained adding up the amount received under points A) to G) a total amount equal to 2.5 times (two point five times) the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

H. Eight, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Preferred Shares shall have received, taking into consideration any distribution from B) to H) an amount equal to 5.3% of the sum of proceeds distributed under point A), to H) included;

I. Ninth, any further remaining distributable proceeds shall be allocated 80.6313% to the holders of Ordinary Shares A, 12.5352% to the holders of Ordinary Shares B, 1.5355% to the holders of Ordinary Shares C and 5.300% to the holders of Preferred Shares, until the holders of Ordinary Shares A have obtained adding up the amount received under points A) to I) a total amount equal to 3.0 times (three point zero times) the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

J. Tenth, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Preferred Share have received, taking into consideration any distribution under B) to J) an amount equal to 6.7500% of the sum of proceeds distributed under point A) to J) included);

K. Eleventh, once point J. is satisfied, any further remaining distributable proceeds shall be allocated 79.3967% of to the holders of Ordinary Shares A, 12.3433% to the holders of Ordinary Shares B, 1.5100% to the holders of Ordinary Shares C and 6.7500% to the holders of Preferred Shares.

34.4 At any date after December 31s, 2014 in which the general meeting of shareholders of the Company resolves, after December 31st, 2014, by a simple majority of the vote cast, to make dividend distributions or any form of profit allocation drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority, provided that (i) a distribution at one level of the waterfall may only be made if the previous level has been fully distributed; (ii) any amounts paid to a shareholder from the incorporation of the Company up to that date, by way of dividends and/or interests payments, repayment of shareholders' loans which may from time to time be entered into by the Company, redemption of shares or in any other applicable manner, have to be taken into account for the purpose of determining whether the previous level has been fully distributed:

A. First, any distributable proceeds shall be allocated 85.0182% to the holders of Ordinary Shares A, 14.6858% to the holders of Ordinary Shares B, 0.1483% to the holders of Ordinary Shares C and 0.1476% to the holders of Preferred Shares until they have been respectively returned the full amount of EURO 18,340,000.00 to Ordinary Shares A, of EURO 3,168,000.00 to Ordinary Shares B and of EURO 32,000.00 to Ordinary Shares C and of EURO 31,842.00 to Preferred Shares, plus any eventual amount invested and/or paid-in in the Company by each class of shareholders at any time after the date of April 17, 2013, at any title (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Ordinary Share Amount A", the "Ordinary Share Amount B", the "Ordinary Share Amount C" and the "Preferred Share Amount");

B. Second, any further distributable proceeds shall be allocated 85.0182% to the holders of Ordinary Shares A, 14.6858% to the holders of Ordinary Shares B and 0.1483% to the holders of Ordinary Shares C and 0.1476% to the holders of Preferred Shares until the holder of Ordinary Shares A have received taking into consideration any amount distributed under A) and B) a total amount of one point sixty five times (1.65 times) of the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

C. Third, any further distributable proceeds shall be allocated 85.0182% to the holders of Ordinary Shares A, 14.8342% to the holders of Ordinary Shares C and 0.1476% to the holders of Preferred Shares until the holders of Ordinary Shares

C have received taking into consideration any amount distributed under B) to C) a total amount of fifteen percent (10%) of the proceeds distributed to the Ordinary Share B under B), each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

D. Fourth any further remaining distributable proceeds shall be allocated 85.0182% to the holders of Ordinary Shares A, 13.2172% to the holders of Ordinary Shares B, 1.6169% to the holders of Ordinary Shares C and 0.1476% to the holders of Preferred Shares.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment; the relevant resolutions shall be adopted by a simple majority of the votes cast.

For the avoidance of doubt, the provisions of this article shall be applicable mutatis mutandis to any form of profit allocation including but not limited to, liquidation or redemption of shares.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 35. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions as set in article 35.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 36. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 37. Definitions. Majority Investor means FA Capital S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Corso Magenta 10, Milan, Italy and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 06405410967.

Participation in the Company shall mean for purposes of articles 7, 8, 9, 10 and 11 (i) all shares (including any financial instruments) of the Company that confer voting rights or may be converted into, or exchanged with, shares with voting rights; (ii) all bonds or other securities or financial instruments that may be converted into, exchanged with, or that grant their bearers the right to subscribe or purchase shares or financial instruments with voting rights in the Company, in addition to all shares arising from the conversion or exercise of these rights; (iii) all other rights, securities, and/or financial instruments (including options and/or warrants) that entitle their bearers to purchase and/or subscribe shares and/or financial instruments and/or bonds that may be converted into, or exchanged with, shares or financial instruments with voting rights or convertible into shares with voting rights in the Company and shares and/or financial instruments purchased through the exercise thereof. In the interest of eliminating any interpretative ambiguity, for purposes of articles 7, 8, 9, 10 and 11 the definition of "participation in the Company" shall also include all of a shareholder's rights vis-à-vis the Company related to any form of shareholders' loan (principal and interest) or amount otherwise provided to the Company by a shareholder."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand one hundred fifty-five euro (EUR 2,155.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «New Finder S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Martine

SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2007, (la «Société»), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3010 du 28 décembre 2007,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés, sous la mention B 133.891 («la Société»).

L'assemblée générale est présidée par Mme Anne-Sophie DECAMPS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Mme Delphine HENSGEN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale nomme comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée générale dûment constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion des neuf millions six cent cinquante-deux mille (9.652.000) actions ordinaires en trois nouvelles catégories d'actions qui composeront et diviseront le capital social comme suit:

- huit millions (8.000.000) actions ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe A»), et

- un million six cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt (1.635.480) actions ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe B»), et

- seize mille cinq cent vingt (16.520) actions ordinaires de Classe C rachetables ayant une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe C»).

2. Renouvellement des mandats de Mr Ferdinando Gelosa et Mr Antonio Corbani en tant qu'administrateurs de la Société pour une période de trois (3) ans et détermination d'une rémunération des administrateurs annuels de leurs mandats;

3. Acceptation de la démission de Messieurs Maurizio Tonelli, Thierry Flemming et Ivo Hemelraad avec effet rétroactif au 17 avril 2013 et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à cette date;

4. Nomination avec effet immédiat de Mr Giovanni La Forgia et Mr Mario Cohn comme nouveaux administrateurs de la Société, et dont leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;

5. Refonte complète des statuts de la Société;

6. Divers.

II) Les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils possèdent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle liste de présence, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Pareillement, restera annexée aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III) La liste de présence révèle que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La Présidente constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été adoptées à l'unanimité.

Première résolution:

L'assemblée générale décide de convertir les neuf millions six cent cinquante-deux mille (9.652.000) actions ordinaires en trois nouvelles catégories d'actions qui composeront et diviseront le capital social comme suit:

- huit millions (8.000.000) actions ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe A»), et

- un million six cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt (1.635.480) actions ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe B»), et

- seize mille cinq cent vingt (16.520) actions ordinaires de Classe C rachetables ayant une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe C»).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de Mr Ferdinando Gelosa et Mr Antonio Corbani en tant qu'administrateurs de la Société pour une période de trois (3) ans et détermination d'une rémunération des administrateurs annuels de leurs mandats.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Troisième résolution:

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de Messieurs Maurizio Tonelli, Thierry Flemming et Ivo Hemelraad avec effet rétroactif au 17 avril 2013 et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à cette date.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat de Mr Giovanni La Forgia, né le 24 octobre 1982 à Bari (Italie), demeurant au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et Mr Mario Cohn né le 16 janvier 1982 à Erlangen (Allemagne), demeurant au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme nouveaux administrateurs de la Société, et dont leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société comme suit:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination NEW FINDER S.A.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration ou le cas échéant, par une décision de l'Administrateur unique.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration ou le cas échéant par une décision de l'Administrateur unique.

Si le Conseil d'Administration ou le cas échéant, l'Administrateur unique estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration ou par le cas échéant par l'Administrateur unique.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et notamment, des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaire.

D'une manière générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à neuf millions six-cent soixante-quatre mille deux-cent euros (EUR 9.664.200,-) représenté par:

- huit millions (8.000.000) d'actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Ordinaires A»), et

- un million six-cent trente-cinq quatre cent quatre-vingt (1.635.480) d'actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Ordinaires B»), et

- seize mille cinq cent vingt (16.520) d'actions ordinaires de classe C rachetables ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Ordinaires C») qui sont rachetables conformément aux Statuts de la Société et aux Lois, et

- douze mille deux cents (12.200) actions privilégiées rachetables ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Privilégiées») qui sont rachetables conformément aux Statuts de la Société et aux Lois.

Pour éviter toute confusion, toute référence à «actions» dans les Statuts doit être considérée comme une référence aux Actions Ordinaires A, Actions Ordinaires B, Actions Ordinaires C et aux Actions Privilégiées, sauf si il en est requis différemment par le contexte.

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions dix mille euros (EUR 10.010.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) d'Actions Ordinaires et dix mille (10.000) Actions Privilégiées, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et a pouvoir pour (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 11 avril 2008 dans le Mémorial C et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout agent de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, les charges d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie des montants de l'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital émis effectuée dans les formes légales requises par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article sera, en conséquence, ajusté à cette modification.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits, privilèges, restrictions et conditions attachés respectivement à chacune des quatre classes d'actions seront tels que définis dans ces Statuts et en particulier dans les articles 6 et 35.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

A. Actions Privilégiées et Actions Ordinaires C

Les Actions Privilégiées et les Actions Ordinaires C sont rachetables conformément aux présents Statuts et à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915»). Conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des présents Statuts et sous réserve de ces mêmes dispositions, toutes (et non pas certaines d'entre elles) les Actions Privilégiées et les Actions Ordinaires C souscrites et entièrement libérées seront rachetables à tout moment à la demande de la Société; cette décision de la Société sera adoptée par le Conseil

d'Administration avec le consentement unanime de tous les administrateurs. A cet effet, la Société informera, au moins 6 (six) jours ouvrables (i.e., un jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les banques commerciales sont en principe ouvertes au Luxembourg) avant la date spécifiée pour un tel rachat (la «Date de Rachat»), les propriétaires des Actions Privilégiées et les Actions Ordinaires C par un avis écrit mentionnant la Date de Rachat (qui doit être un jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les banques commerciales sont en principe ouvertes au Luxembourg) et les conditions de rachat incluant le détail raisonnable des calculs effectués en application des conditions exposées ci-dessous.

Les propriétaires d'Actions Privilégiées et d'Actions Ordinaires C, en compensation du rachat de leurs Actions Privilégiées et Actions Ordinaires C par la Société, auront droit de recevoir un montant représentant la juste valeur calculée et déterminée par le Conseil d'Administration conformément au critère exposé à l'article 35 des présents Statuts afférents aux Actions Privilégiées à racheter (le «Prix de Rachat»).

Le Conseil d'Administration est irrévocablement autorisé à et a le pouvoir de prendre toutes mesures afin d'exécuter tous documents et faire et prendre tous actes au nom de la Société qui sont nécessaires afin:

(i) d'opérer le rachat des Actions Privilégiées et des Actions Ordinaires C par la Société;

et

(ii) de mener à bien toutes actions y relatives, à tout moment et conformément à et dans la mesure de ce qui est autorisé par les présents Statuts et la Loi.

Cette décision du Conseil d'Administration sera adoptée avec le consentement unanime de tous les administrateurs.

B. Actions Ordinaires A et Actions Ordinaires B

Les Actions Ordinaires A et les Actions Ordinaires B n'auront aucun droit de rachat attaché aux Actions Privilégiées tel que prévu sous A ci-dessus.

Art. 7. Droit de Préemption. Si les actionnaires (à l'exception de l'Investisseur Majoritaire) (le «Vendeur») suite à l'expiration de la Période de Blocage ont l'intention de transférer tout ou partie de leurs actions dans la Société (la «Participation») à une autre partie (le «Tiers Acheteur») par une transaction inter vivos, sous quelque forme que ce soit, le Vendeur devra offrir à l'Investisseur Majoritaire l'option d'acheter la Participation et cela au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant les détails du Tiers Acheteur, l'étendue de la Participation, le prix offert de bonne foi par le Tiers Acheteur et les conditions de paiement. Dans les 15 (quinze) jours ouvrables à partir de la réception de l'avis d'acceptation (la «Date Limite»), l'Investisseur Majoritaire notifiera au Vendeur son intention d'accepter son offre, soit directement, soit à une autre partie mandaté par l'Investisseur Majoritaire.

Si l'Investisseur Majoritaire envoie l'avis d'acceptation ci-dessus avant la Date Limite, l'Investisseur Majoritaire (ou toute autre partie mandatée par l'Investisseur Majoritaire) et le Vendeur concluront la vente ou autre transfert de la Participation dès que possible en tenant compte d'éventuelles exigences légales applicables, et pas plus tard que 20 (vingt) jours ouvrables à partir du jour de réception de l'avis d'acceptation, aux mêmes termes et conditions tels que spécifiés dans l'offre, sous réserve du respect de termes découlant de la législation en matière de concurrence qui serait applicable.

Une fois la Date Limite dépassée sans que l'Investisseur Majoritaire n'ait exercé son droit de préemption, le Vendeur sera libre de vendre la Participation au Tiers Acheteur dans les 45 (quarante-cinq) jours ouvrables suivants aux mêmes termes et conditions tels que spécifiés dans l'avis. Si la vente n'intervient pas dans ce dernier délai, le Vendeur, s'il a toujours l'intention de vendre la Participation, devra renouveler les formalités requises par cet article 7.

Ce droit de préemption s'applique également en cas de transfert de contrôle, y inclus les transferts directs et/ou indirects, sous quelque forme que ce soit, dans les actionnaires autres que l'Investisseur Majoritaire.

Les dispositions de cet article 7: (i) ne s'appliquent pas aux transferts, y compris les transferts directs et/ou indirects sous toute forme, de la participation majoritaire entre les actionnaires (autre que l'Investisseur Majoritaire); et (ii) ne s'appliquent pas aux transferts d'actions pour lesquels l'Investisseur Majoritaire renonce, de temps à autres, que ce soit sous forme d'un pacte d'actionnaires ou par tout autre moyen, à son option d'acheter la Participation.

Art. 8. Droit de Sortie Conjointe. Si l'Investisseur Majoritaire conclut des accords avec des tiers pour la vente ou toute autre forme de cession d'une partie ou de la totalité de sa participation dans la Société (la «Participation Offerte»), l'Investisseur Majoritaire en devra informer les autres actionnaires de la Société par écrit (l'«Avis»), en révélant les termes de ces contrats.

Dans les 15 (quinze) jours ouvrables au maximum à partir de la réception de l'Avis, les propriétaires des Actions Ordinaires B et Actions Ordinaires auront le droit d'informer l'Investisseur Majoritaire qu'il a l'intention de vendre, conformément à l'Avis, au tiers acheteur:

(i) un pourcentage de sa participation dans la Société égal au pourcentage que représente la Participation Offerte par rapport à la participation totale de l'Investisseur Majoritaire dans la Société, si la Participation Offerte est inférieure à 50 (cinquante) pour cent du capital social de la Société; ou

(ii) à sa discrétion, un pourcentage de sa participation dans la Société égal au pourcentage que représente la Participation Offerte par rapport à la participation totale de l'Investisseur Majoritaire dans la Société, ou son entière participation dans la Société, si la Participation Offerte représente un pourcentage entre 50.01 (cinquante/01) et 83 (quatre-vingt-trois) pour cent du capital social de la Société.

Si une ou plusieurs des circonstances décrites à l'article 8 se produisent, les actionnaires (à l'exception de l'Investisseur Majoritaire), sous peine de déchéance des droits ci-dessus, devront obligatoirement transférer tout ou partie de leurs actions dans la Société aux mêmes termes et conditions, y compris les déclarations et garanties ainsi que les obligations d'indemnisation applicables de l'Investisseur Majoritaire.

Art. 9. Droit d'Entraînement. Si l'Investisseur Majoritaire conclut des accords avec un tiers offrant (le «Tiers Offrant») pour la vente ou toute autre forme de cession d'une participation représentant 100 (cent) pour cent du capital social de la Société (la «Participation Totale»), l'Investisseur Majoritaire devra informer les autres actionnaires de son intention que lesdits porteur(s) vendent toutes leurs participations dans la Société aux Tiers Offrants - et dans ce cas, les autres actionnaires s'engagent irrévocablement à vendre au Tiers Offrant toutes leurs participations dans la Société ensemble avec la Participation dans la Société vendue par l'Investisseur Majoritaire, Afin de déterminer l'allocation du prix payé pour la Participation Totale à la participation devant être vendue par l'Investisseur Majoritaire et par chaque actionnaire, les dispositions de l'Art.34 s'appliqueront.

Art. 10. Transferts Autorisés. Les dispositions des articles 8 et 9 ne s'appliquent pas lorsque l'Investisseur Majoritaire a l'intention de vendre son entière participation dans la Société à des sociétés qui exercent directement ou indirectement un contrôle sur l'Investisseur Majoritaire, à des sociétés qui sont directement ou indirectement contrôlées par, ou sont directement ou indirectement contrôlées par la même société qui contrôle directement ou indirectement l'Investisseur Majoritaire, étant entendu que la notion de «contrôle» est définie d'après l'article 309 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans ce cas, le transfert pourra s'opérer à condition que l'Investisseur Majoritaire ait informé les autres actionnaires des détails du cessionnaire, en prouvant que le contrôle est en effet exercé selon l'un des scénarios exposés ci-avant et que l'Investisseur Majoritaire ait entrepris de racheter, et que le cessionnaire ait entrepris de revendre la participation transférée avant la cessation de la relation de contrôle entre l'Investisseur Majoritaire et le cessionnaire.

Art. 11. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique (le cas échéant) fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique (le cas échéant) à le faire.

Art. 12. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Administrateurs, Commissaire aux Comptes

Art. 13. Gestion. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) à cinq (5) membres, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Au moins un administrateur (L'«Administrateur Majoritaire») devra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la société selon une liste de candidats proposée par l'Investisseur Majoritaire.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Les membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées et documentées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 16. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 17. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration l'Administrateur Unique (le cas échéant) peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration dont l'un sera un Administrateur Majoritaire ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Conflit d'Intérêts, Indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemniserà les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Par dérogation aux paragraphes ci-dessus, lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, les procès-verbaux doivent seulement mentionner les opérations conclues entre la Société et ses administrateurs créant un conflit d'intérêts.

Art. 19. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de cinq (5) membres, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président n'aura pas de voix prépondérante. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration

qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 20. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 21. Résolutions de l'administrateur unique, Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de cinq (5) membres, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 22. Commissaires aux comptes, Réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Actionnaire unique - Assemblée générale des actionnaires

Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 24. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 15 juin à 11 heures.

Art. 25. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 26. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 27. Présence, Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir

toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 28. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 29. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 30. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autres qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de la Loi ou des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions

exigées par la Loi ou les Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées, dans ce contexte, ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 31. Résolutions de l'associé unique, Procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 32. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 33. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 34. Répartition des bénéfices.

34.1. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé chaque année au moins cinq pour cent (5%) devra être alloué à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après les affectations à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires, à la majorité simple des voix, devra déterminer comment le solde des bénéfices annuels nets sera réglé, soit en versant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant au prochain exercice social, ou en le distribuant avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires.

34.2. A n'importe quelle date avant le 31 décembre 2013 (cette date y compris) où l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide, antérieurement à (et jusqu'au) 31 décembre 2013, à la majorité simple des voix, de faire des distributions de dividende ou tout autre forme d'affectation de profit à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles incluant la prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité, à condition que (i) une distribution à un niveau de la cascade ne soit effectuée que si le niveau précédent a été entièrement distribué; (ii) les sommes versées à chaque actionnaire par voie de dividendes et/ou de paiements d'intérêts, de remboursement de prêts d'actionnaires qui peuvent ponctuellement être conclus par la Société, de rachat d'actions ou de toute autre façon, soient prises en compte afin de déterminer si le niveau précédent a été entièrement distribué:

A. Premièrement, tout revenu distribuable sera alloué à hauteur de 85.1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 14.7075 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B et à hauteur de 0.1486 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C jusqu'à ce que le montant respectivement de EURO 18,340,000.00 d'Actions Ordinaires de classe A, de EURO 3,168,000.00 d'Actions Ordinaires de classe B et EURO 32,000.00 d'Actions Ordinaires de classe C, soient complètement remboursés, plus tout montant éventuel investi et/ou versé à la Société par chaque classe d'actionnaires à tout moment après la date du 17 avril 2013 et à n'importe quel titre (incluant toute prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le «Montant d'Action Ordinaire A, le «Montant Ordinaire B» et le «Montant Ordinaire C» respectivement et le «Montant Ordinaire» collectivement);

B. Deuxièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que le montant total de EURO 31,842.00 plus tout éventuel montant investi et/ou versé à la Société à n'importe quel titre et/ou à tout moment après la date du 17 avril 2013 (incluant la prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le «Montant Privilégié»);

C. Troisièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85.1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 14.7075 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, et à hauteur de 0.1486 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C jusqu'à ce que, de manière collective les détenteurs d'Actions Ordinaires A, d'Actions Ordinaires B et d'Actions Ordinaires C aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous A) et C), un montant total de une virgule soixante-cinq fois (1.65 fois) du Montant Ordinaire, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

D. Quatrièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85.1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires A et à hauteur de 14.8561 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires C jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires C aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous C) et D), un montant total de quinze pourcent (15%) de la somme des revenus distribués aux Actions Ordinaires B sous C), chaque fois calculé à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

E. Cinquièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85.1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires A, à hauteur de 12.5014 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires B, et à hauteur de 2.3547 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires C jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires A aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous A) et E), un montant total de deux fois (2.0 fois) du Montant Ordinaire A, chaque fois calculé à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

F. Sixièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce qu'ils aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B), et F), un montant égal à 3.75% de la somme des revenus distribués aux points A) à F inclus);

G. Septièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 81.9510 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 12.0326 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, à hauteur de 2.2664 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, et à hauteur de 3.7500 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées, jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A aient obtenu, en incluant le montant reçu sous les points A) à G) un montant égal à deux fois et demi (2.5 fois) le Montant Ordinaire A, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

H. Huitièmement, tout revenu distribuable restant sera entièrement alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Privilégiées aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B) à H), un montant égal à 5,3% de la somme des revenus distribués aux points A) à H) inclus;

I. Neuvièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 80.6313 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 11.8388 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, à hauteur de 2.2299 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, à hauteur de 5.300% aux détenteurs d'Actions Privilégiées, jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A aient obtenu, en incluant le montant reçu sous les points A) à I) un montant égal à trois fois (3.0 fois) le Montant Ordinaire A, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

J. Dixièmement, tout revenu distribuable restant sera entièrement alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Privilégiées aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B) à J), un montant égal à 6,7500% de la somme des revenus distribués aux points A) à J) inclus;

K. Onzièmement, une fois le point J satisfait, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 79,3967 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 11.6575 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, à hauteur de 2.1957 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, et à hauteur de 6.7500% aux détenteurs d'Actions Privilégiées,

34.3. A n'importe quelle date avant le 1^{er} janvier 2014 (cette date y compris) où l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide, antérieurement à (et jusqu'à cette date y compris), à la majorité simple des voix, de faire des distributions de dividende ou tout autre forme d'affectation de profit à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles incluant la prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité, à condition que (i) une distribution à un niveau de la cascade ne soit effectuée que si le niveau précédent a été entièrement distribué; (ii) les sommes versées à chaque actionnaire à partir de la constitution de la Société jusqu'à cette date, par voie de dividendes et/ou de paiements d'intérêts, de remboursement de prêts d'actionnaires qui peuvent ponctuellement être conclus par la Société, de rachat d'actions ou de toute autre façon, soient prises en compte afin de déterminer si le niveau précédent a été entièrement distribué:

A. Premièrement, tout revenu distribuable sera alloué à hauteur de 85.1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 14.7075 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B et à hauteur de 0.1486 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C jusqu'à ce que le montant respectivement de EURO 18,340,000.00 d'Actions Ordinaires de classe A, de EURO 3,168,000.00 d'Actions Ordinaires de classe B et EURO 32,000.00 d'Actions Ordinaires de classe C, soient complètement remboursés, plus tout montant éventuel investi et/ou versé à la Société par chaque classe d'actionnaires à tout moment après la date du 17 avril 2013 et à n'importe quel titre (incluant toute prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le «Montant d'Action Ordinaire A, le «Montant Ordinaire B» et le «Montant Ordinaire C» respectivement et le «Montant Ordinaire» collectivement);

B. Deuxièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que le montant total de EURO 31,842.00 plus tout éventuel montant investi et/ou versé à la Société à n'importe quel titre et/ou à tout moment après la date du 17 avril 2013 (incluant la prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le «Montant Privilégié»);

C. Troisièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85.1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 14.7075 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, et à hauteur de 0.1486

% aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C jusqu'à ce que, de manière collective les détenteurs d'Actions Ordinaires A, d'Actions Ordinaires B et d'Actions Ordinaires C aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous A) et C), un montant total de une virgule soixante-cinq fois (1.65 fois) du Montant Ordinaire, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

D. Quatrièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85.1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires A et à hauteur de 14.8561 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires C jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires C aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous C) et D), un montant total de quinze pourcent (10%) de la somme des revenus distribués aux Actions Ordinaires B sous C), chaque fois calculé à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

E. Cinquièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85.1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires A, à hauteur de 13.2368 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires B, et à hauteur de 1.6193 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires C jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires A aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous A) et E), un montant total de deux fois (2.0 fois) du Montant Ordinaire A, chaque fois calculé à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

F. Sixièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce qu'ils aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B), et F), un montant égal à 3,75% de la somme des revenus distribués aux points A) à F inclus);

G. Septièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 81.9510 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 12.7404 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, à hauteur de 1.5586 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, et à hauteur de 3.7500 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées, jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A aient obtenu, en incluant le montant reçu sous les points A) à G) un montant égal à deux fois et demi (2.5 fois) le Montant Ordinaire A, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

H. Huitièmement, tout revenu distribuable restant sera entièrement alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Privilégiées aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B) à H), un montant égal à 5,3% de la somme des revenus distribués aux points A) à H) inclus;

I. Neuvièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 80.6313 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 12.5352 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, à hauteur de 1.5355 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, à hauteur de 5.300 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées, jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A aient obtenu, en incluant le montant reçu sous les points A) à I) un montant égal à trois fois (3.0 fois) le Montant Ordinaire A, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

J. Dixièmement, tout revenu distribuable restant sera entièrement alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Privilégiées aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B) à J), un montant égal à 6,7500% de la somme des revenus distribués aux points A) à J) inclus;

K. Onzièmement, une fois le point J satisfait, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 79.3967 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 12.3433 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, à hauteur de 1.5100 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, et à hauteur de 6.7500% aux détenteurs d'Actions Privilégiées,

34.4. A n'importe quelle date après le 31 décembre 2014 où l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide, après le 31 décembre 2014, à la majorité simple des voix, de faire des distributions de dividende ou tout autre forme d'affectation de profit à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles incluant la prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité, à condition que (i) une distribution à un niveau de la cascade ne soit effectuée que si le niveau précédent a été entièrement distribué; (ii) les sommes versées à chaque actionnaire à partir de la constitution de la Société jusqu'à cette date, par voie de dividendes et/ou de paiements d'intérêts, de remboursement de prêts d'actionnaires qui peuvent ponctuellement être conclus par la Société, de rachat d'actions ou de toute autre façon, soient prises en compte afin de déterminer si le niveau précédent a été entièrement distribué:

A. Premièrement, tout revenu distribuable sera alloué à hauteur de 85.0182 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 14.6858 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B et à hauteur de 0.1483 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C et à hauteur de 0.1476 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que le montant respectivement de EURO 18,340,000.00 d'Actions Ordinaires de classe A, de EURO 3,168,000.00 d'Actions Ordinaires de classe B et EURO 32,000.00 d'Actions Ordinaires de classe C, et EURO 31,842.00 aux détenteurs d'Actions Privilégiées soient complètement remboursés, plus tout montant éventuel investi et/ou versé à la Société par chaque classe d'actionnaires à tout moment après la date du 17 avril 2013 et à n'importe quel titre (incluant toute prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le «Montant d'Action Ordinaire A, le «Montant Ordinaire B» et le «Montant Ordinaire C» et le «Montant Privilégié»);

B. Deuxièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85.0182 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires A, 14.6858 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires B et à hauteur de 0.1483 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires C et à hauteur de 0.1476 % aux détenteurs de d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que le détenteur d'Action

Ordinaire A ait reçu, en prenant en considération tout montant distribué sous A) et B) un montant total de un virgule soixante-cinq fois (1.65 fois) du Montant Ordinaire A, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée

C. Troisièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85.0182 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 14.8342 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, et à hauteur de 0.1476 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires C aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous B) à C), un montant total de dix pourcent (10%) du montant distribué à l'actionnaire de classe B sous B), calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

D. Quatrièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85.0182 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires A et à hauteur de 13.2172 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires B, à hauteur de 1.6169 aux détenteurs d'Actions Ordinaires C et à hauteur de 0.1476 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées.

Sous réserve des conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions précédentes, le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes. Ces décisions seront adoptées à la majorité simple des voix.

Afin d'éviter tout doute, les dispositions de cet article seront applicables mutatis mutandis à toute forme d'affectation de profits y compris mais non limité à la liquidation ou rachat d'actions.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 35. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute (s) autre(s) personne(s) (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes telles que prévues à l'article 35.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 36. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera réglé conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 37. Définitions. Investisseur Majoritaire signifie FA Capital S.p.A., une société constituée en droit italien, ayant son siège social à Corso Magenta, 10, Milan, Italy et immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 06405410967.

Participation dans la Société signifiera pour les besoins des articles 7, 8, 9, 10 et 11 (i) toutes les actions (y inclus tout instrument financier) de la Société qui confèrent des droits de vote ou peuvent être converties ou échangées en actions avec droits de vote; (ii) toutes les obligations ou autres titres ou instruments financiers qui peuvent être convertis, échangés, ou qui donnent à leurs porteurs le droit de souscrire ou d'acheter des actions ou des instruments financiers avec des droits de vote dans la Société, en plus de toutes les actions provenant de la conversion ou de l'exercice de ces droits; (iii) tous les autres droits, titres, et/ou instruments financiers (y inclus les options et/ou les warrants) qui confèrent le droit à leur porteur d'acheter et/ou de souscrire des actions et/ou des instruments financiers et/ou des obligations qui peuvent être convertis ou échangés en actions ou instruments financiers avec des droits de vote ou convertibles en actions avec des droits de vote dans la Société et des actions et/ou des instruments financiers achetés par le biais de l'exercice de ce droit.

Afin d'éviter toute confusion dans l'interprétation, pour les besoins des articles 7, 8, 9, 10 et 11, la définition de «participation dans la Société» devra aussi inclure tous les droits d'un actionnaire à l'égard de la Société en relation avec toute forme de prêt d'actionnaires (le principal et les intérêts) ou un montant autrement donné à la Société par un actionnaire.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille cent cinquante-cinq euros (2.155,-EUR).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A-S.DECAMPS, D. HENSGEN, V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15/05/2013. Relation: LAC/2013/22251. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013070008/1366.

(130086398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Odyssee Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 177.463.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 24 avril 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ici représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Odyssee Participations S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions numérotées de 1 à 31.000, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Restrictions à la cession des actions

Art. 5bis.

(i) Cessions à titre onéreux

Les actionnaires ne pourront céder les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà.

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des personne(s), actionnaire(s) ou pas, à qui il entend céder les actions (le "Cessionnaire Proposé"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Cessionnaire(s) Proposé(s) ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Cessionnaire Proposé à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Cessionnaire Proposé à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant. En cas de décision d'un Bénéficiaire de ne pas utiliser son droit de préemption, son droit de préemption sera transféré proportionnellement aux autres Bénéficiaires, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

S'il y a plusieurs Bénéficiaires qui désirent exercer leur droit de préemption, ils peuvent le faire proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Cessionnaire Proposé à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Cessionnaire Proposé, aux prix et conditions proposés par ce Cessionnaire Proposé à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Cessionnaire Proposé effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Cessionnaire Proposé qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

(ii) Cessions à titre gratuit

Les cessions à titre gratuit d'actions de la société aux descendants sont libres.

Les donataires, les héritiers et légataires d'actions de la société, autres que des descendants du donateur ou testateur, peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à la donation ou l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire ou la donation des actions, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-donateurs/héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les donataires, héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les donataires, héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les donataires, héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des actionnaires ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

La composition du conseil d'administration est décidée par l'assemblée générale, selon une des deux hypothèses ci-dessous.

- L'assemblée générale peut décider de nommer les administrateurs dont au moins un d'entre eux sera désigné par l'assemblée générale en tant qu'administrateur I (l'«Administrateur I») et au moins deux d'entre eux seront désignés par l'assemblée générale "en tant qu'administrateurs II (les «Administrateurs II») (la «Composition 1»). La décision de nomination et la publication de celle-ci doivent mentionner quel administrateur est nommé en tant qu'Administrateur I et quels administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs II.

- L'assemblée générale peut décider de nommer trois administrateurs, sans distinguer selon les catégories d'administrateurs (la «Composition 2»).

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Dans le cas de la Composition 1 du conseil d'administration, visée à l'article 6 ci-dessus, toute décision du conseil requiert la majorité absolue des administrateurs dont au moins un Administrateur I et au moins un Administrateur II.

Dans le cas de la Composition 2 du conseil d'administration, visée à l'article 6 ci-dessus, toute décision du conseil requiert la majorité absolue des administrateurs.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Dans le cas de la Composition 1 du conseil d'administration, visée à l'article 6 ci-dessus, la société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont au moins un Administrateur I et au moins un Administrateur II.

Dans le cas de la Composition 2 du conseil d'administration, visée à l'article 6 ci-dessus, la société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

En cas d'administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de cet administrateur.

Dans les limites de la gestion journalière, la société est également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature d'un responsable de cette gestion.

La société est en outre valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de mandataires spéciaux, dans les limites de leur mandat.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois d'avril à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Les trente et un mille (31.000) actions numérotées de 1 à 31.000 ont été souscrites par la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide, selon la Composition 2, visée à l'article 6 des statuts de la société, de nommer 3 administrateurs, à savoir:

- La société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée.

- Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

- La société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

- Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

- Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2017.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 mai 2013. Relation: CAP/2013/1683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 23 mai 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013068759/279.

(130084102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

ONE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.691.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013070022/14.

(130085846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Yang Ming S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Yang Ming G.m.b.H.).**

Siège social: L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 160.005.

—
L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Madame Jinying ZHANG, restauratrice, demeurant à L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.

2.- Madame Limei WANG, sans profession, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 1A, Wäistrooss.

Lesquelles comparantes sont ici représentées par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 8 mai 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée YANG MING G.m.b.H., établie et ayant son siège social à L-6630 Wasserbillig, 53, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.005 (NIN 2011 2411 195) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1290 du 15 juin 2011.

Que le capital social s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associées comme suit:

1.- Madame Jinying ZHANG, prénommée, quatre-vingt parts sociales	80
2.- Madame Limei WANG, prénommée, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Ratification

Madame Jinying ZHANG, agissant en sa qualité de gérante de la société, ratifie pour autant que de besoin les cessions de parts sociales signées en date du 7 décembre 2012.

Ensuite les comparantes, représentées comme dit ci-avant, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de transférer le siège social de la société de Wasserbillig à Remich et de fixer l'adresse à L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.

Deuxième résolution

Les associées décident de changer la dénomination sociale en YANG MING S.à r.l..

Troisième résolution

Les associées décident de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

" La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Quatrième résolution

Les associées décident de procéder à une refonte complète des statuts en langue française afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «YANG MING S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Remich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associées comme suit:

1.- Madame Jinying ZHANG, restauratrice, demeurant à L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise, quatre-vingt parts sociales	80
2.- Madame Limei WANG, sans profession, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 1A, Wäistrooss, vingt parts sociales	20
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mai 2013. Relation: ECH/2013/978. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069512/132.

(130085062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

MCH Lux II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.636.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil treize, le vingt février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Deutsche Fiduciary Services (Suisse) SA, une société anonyme régie par les lois Suisses, dont le siège social se situe au 3, place des Bergues, CH-1211, Genève, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0407981-0, représentée par Marjorie André, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 18 février 2013,

Laquelle comparante déclare avoir représenté l'associé unique de la société à responsabilité limitée "MCH Lux II", lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 9 novembre 2010, Numéro 2238 de son répertoire. Lequel acte a été enregistré à l'Administration de Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2010, avec les relations suivantes: LAC/2010/49643 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 16 novembre 2010 sous la référence L100173586, référence de publication 2010150983/499.

Laquelle comparante déclare que lors dudit acte du 9 novembre 2010 qui actait l'immatriculation de la société "MCH Lux II", l'indication de l'associé unique comparant était erronée, de sorte qu'il y a lieu de rectifier en conséquence l'acte du 9 novembre 2010, ainsi que les actes subséquents comme suit:

A la suite de:

"Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Place des Bergues 3, Case Postale 1416, Geneva 1211, Switzerland and registered with Trade and Companies Register of Geneva under number CH-660-0407981-0 ", doit être inséré:

"acting as trustee of the Popcorn Trust, a trust formed under the laws of England and Wales"

Dans la version française des statuts, il conviendra de modifier comme suit:

Après:

"Deutsche Fiduciary Services (Suisse) SA, une société anonyme régie par les lois Suisses, dont le siège social se situe au 3, place des Bergues, CH-1211, Genève, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0407981-0 ", doit être inséré:

"agissant en qualité de trustee de Popcorn Trust, un trust constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ".

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte,

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. André et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8041. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069234/45.

(130085303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.